



DOSSIER D'INSCRIPTION

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE JUIN JUILLET / OCTOBRE 2022

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Nom :

Prénom :

Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

Date de naissance : / /

Adresse :

Téléphone :

e-mail :

N° Sécurité sociale :

N° de Téléphone en cas d'urgence :

Domicile :

Travail du père :

Lieu :

Travail de la mère :

Lieu :

Nom du médecin traitant :

Téléphone :

Situation (cochez) :

☐ Lycéen (ne), précisez l'établissement :☐ Etudiant, précisez l'établissement :☐ Autre (précisez) :

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

☐ Photocopie de la pièce d'identité☐ Une lettre de motivation☐ Photocopie de l'attestation d'assuré social☐ Justificatif de domicile☐ Attestation d'assurance responsabilité civile☐ Contrat de participation☐ Autorisation parentale

Cochez vos disponibilités :

(inscrire de préférence au moins 2 créneaux)

JUILLET 2022OCTOBRE 2022☐ Du 20 au 24 juin☐ Du 24 au 28 octobre☐ Peu importe☐ Du 27 juin au 1^{er} juillet☐ Du 04 au 08 juillet

En acceptant de participer à l'opération « Argent de Poche », le jeune et son tuteur légal autorise la commune de Bécon-les-Granits à utiliser les photographies et images vidéo représentant le bénéficiaire dans ses divers supports de communication (bulletin, site internet...).

Fait à

Le

Signature des parents

Signature du jeune

Précédée de la mention précédée de la mention « Lu et approuvé »

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur.....,

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel
☐ ma fille ☐ mon fils
s'engage :

⇒ La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire,

⇒ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,

⇒ La commune s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » liés à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

⇒ J'autorise également les responsables à prendre les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie

Je certifie que mon enfant : possède une assurance extrascolaire et est à jour dans ses vaccinations.

Autorise mon enfant :

Prénom

NOM

Domicilié(e).....

.....

à participer à l'opération « Argent de poche ».

Fait à

Le

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Mise en place du dispositif « Argent de poche »

Depuis plusieurs années, un dispositif « Argent de poche » existe sur le plan national. L'action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de chantiers sur le territoire de la commune, rémunérés en argent liquide.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- ⇒ Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie ;
- ⇒ Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes ;
- ⇒ Améliorer l'image et le comportement des jeunes dans la commune.

Sur le plan éducatif, le dispositif « Argent de poche » cumule un certain nombre d'objectifs qui participent à une évolution favorable des jeunes bénéficiaires et contribuent à favoriser les liens intergénérationnels :

- ⇒ Il permet à des jeunes de disposer d'argent de poche ;
- ⇒ Il confronte tous les participants à des règles simples et à des objectifs accessibles ;
- ⇒ Il favorise une appropriation positive de l'espace public ;
- ⇒ Il permet d'appréhender les notions d'intérêt et d'utilité collective ;
- ⇒ Il favorise l'action des jeunes vis-à-vis des adultes ;
- ⇒ Il concourt à une image positive des institutions ;
- ⇒ Il soutient un dialogue avec les jeunes et une reconnaissance mutuelle ;
- ⇒ Il sensibilise au monde du travail et au travail rendu par les personnes des services communaux ;
- ⇒ Il participe à la lutte contre l'inactivité.

A titre d'exemple, voici des travaux qui pourraient être réalisés sur la commune dans le cadre du dispositif « Argent de poche » :

- ⇒ Entretien des espaces verts ;
- ⇒ Désherbage et nettoyage des espaces publics ;
- ⇒ Entretien des locaux, etc... ;
- ⇒ Rangement.

Les jeunes interviennent pendant les vacances scolaires sur un temps de travail de 3 h 30 comprenant une pause d'une demi-heure et à raison de 30 demi-journées maximum par an. La rémunération est fixée à 15 € par mission de 3 heures. L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel du service concerné sur la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES en avoir délibéré,
APPROUVE ce dispositif,

CONTRAT DE PARTICIPATION « ARGENT DE POCHE »

Je soussigné(e) :

Né(e) le :

à :

certifie m'être inscrit au dispositif Argent de Poche mis en place par la commune de Bécon-les-Granits.

Temps de travail :

L'activité "Argent de Poche" se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3 H 30.

- Le matin de 8h30 à 12h

Pendant ma présence, je bénéficierai d'une pause d'une demi-heure qui sera contrôlée par mon tuteur.

Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Réalisation et qualité des tâches à effectuer :

Il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.

L'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur pendant toute la durée du chantier (hors temps de pause)

Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés. Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants. Je suis poli(e) avec toutes les personnes que je suis susceptible de rencontrer pendant la durée du chantier : les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille ainsi que les autres participants au chantier.

Je prends soin du matériel qu'on me confie. A la demande, je lave et range le matériel à l'issue du chantier. Je remets ce matériel à l'encadrant à la fin du chantier.

Indemnisation :

Toute réalisation d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité.

Cette indemnité est fixée à 15 € par chantier (durée : 3 heures 30).

Sanctions appliquées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

Exclusion temporaire ou définitive du dispositif "Argent de poche".

Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait en deux exemplaires

Fait à

Le Jeune

Le

Ses parents

Le Maire,